

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2018 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h11), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h11), Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Christian LAGRANGE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Jean DESLANDES, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D28-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2018**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU la délibération du 7 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2017 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2018,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'approuver les propositions du budget primitif 2018 de la Ville des Lilas détaillé dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : **DIT** que le budget est voté par chapitres et que certaines dépenses d'investissement sont votées par opérations.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2017 et intégration des restes à réaliser d'investissement, au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

ARTICLE 4 : **DIT** que la reprise anticipée du résultat 2018 et l'intégration des restes à réaliser du budget principal se décomposent comme suit :

Résultat d'investissement

Solde cumulé d'investissement : - 1 964 494,87 €

Solde des reports 2017 : - 920 566,13 €

Résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé : + 2 143 104,34 € après intégration du solde des restes à réaliser

ARTICLE 5 : **DIT** que la balance générale du budget de la Ville avec la reprise anticipée des résultats et intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, s'établit comme suit :

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20180328-D28-18-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	43 841 078,34	41 697 974,00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 143 104,34
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		43 841 078,34	43 841 078,34
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	13 258 750,34	16 143 811,34
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 045 609,13	125 043,00
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 964 494,87	
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		16 268 854,34	16 268 854,34
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		60 109 932,68	60 109 932,68

ARTICLE 6 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D28-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2018**
- et de son affichage le **05 AVR. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

29 Voix pour

2 Voix contre

3 Abstentions

NPPV



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D28-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018